

# Règlement de la 35ème édition du concours

## « LES PEINTRES DANS LA RUE »

Concours organisé par l'association  
La Source des Art'isans



L'édition 2026 se déroulera **dimanche 12 juillet, de 9h à 18h**, et sera suivie de l'accrochage à 18h, de la remise des prix à 19h et du verre de l'amitié.

### Article 1er : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de dessin et de peinture est ouvert à tous : enfants à partir de 6 ans et adultes.

La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation du présent règlement.

### Article 2 : CONTEXTE

Les œuvres devront être réalisées dans le centre historique de Plombières-les-Bains, de la mairie à l'Espace Berlioz.

### Article 3 : TECHNIQUE ET SUPPORT

Le participant doit venir avec son support vierge et son matériel.

Le support sera tamponné et numéroté au moment de l'inscription.

Tous les médiums, formats et techniques sont acceptés, dans la mesure où l'œuvre est exécutée **in situ**, dans la rue, sous l'œil du public et dans le temps imparti.

Un système d'accrochage doit être prévu pour l'exposition.

Aucune signature ne doit être visible.

### Article 4 : DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- L'inscription s'effectue sur place, au **4-6 rue Grillot**, de 9h à 11h le dimanche matin.
- Un casse-croûte et de l'eau vous seront offerts pour le midi.
- L'artiste est libre de se placer dans le cœur de ville. Il peut indiquer son emplacement aux organisateurs.
- Les œuvres devront être déposées pour 18h afin d'être accrochées sous les arcades, rue Stanislas, Espace Stanislas.
- Le jury évaluera les œuvres et décernera les prix à 19h. Ses décisions seront souveraines et incontestables.
- La remise des prix sera suivie du verre de l'amitié.

### Article 5 : CATÉGORIES

- Enfants de 6 à 12 ans

- Jeunes de 12 à 18 ans
- Adultes à partir de 18 ans

## **Article 6 : PRIX**

Il y aura trois gagnants par catégorie.

### **Catégorie adulte :**

- 1er prix : **500 €**
- 2ème prix : **300 €**
- 3ème prix : **100 €**

Pour recevoir son prix, le lauréat du premier prix adulte s'engage à céder l'œuvre à la mairie de Plombières-les-Bains et à autoriser l'utilisation de sa reproduction pour la promotion de l'événement.

La Ville conservera et exposera l'œuvre à la mairie et, éventuellement, lors d'autres expositions pendant une année. Elle sera ensuite cédée à l'association **La Source des Art'isans**, organisatrice de l'événement.

### **Catégories enfants et jeunes :**

- Un petit cadeau surprise pour chaque participant
- Du matériel de peinture pour les trois premiers de chaque tranche d'âge

## **Article 7 : JURY**

Le jury sera composé de plusieurs personnes et délibérera pour l'attribution des prix selon plusieurs critères :

- Maîtrise de la technique
- Originalité de la création
- Capacité à générer une émotion chez le spectateur

## **Article 8 : ORGANISATEURS**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou d'interrompre le concours à tout moment en cas de force majeure, d'insuffisance de candidatures ou si les circonstances, notamment météorologiques, l'exigent, et ce sans justification.

Ils se réservent également le droit de trancher souverainement sur l'application du présent règlement et d'exclure un participant en cas de refus de respecter les consignes ou de comportement dangereux ou inadapté à un lieu public.

## **Contact**

### **Anne Haxaire**

Conseillère municipale et vice-présidente de La Source des Art'isans

**06 40 84 28 87**

**lasourceplombieres@gmail.com**